

Décision DG n° 2023-41 du 21/02/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Virologie et virus émergents » à l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu la décision DG n° 2023-40 du 21 février 2023 portant création d'un Comité scientifique temporaire « Virologie et virus émergents » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique temporaire « Virologie et virus émergents » pour une durée de 12 mois à compter de la date de la présente décision :

- Monsieur BARTOLI (Marc-Antoine)
- Monsieur DUVIGNAUD (Alexandre)
- Madame GAUDY - GRAFFIN (Catherine)
- Madame GUEUDIN (Marie)
- Madame LAUNAY (Elise)
- Monsieur MAROT (Stéphane)
- Madame VALNET RABIER (Marie-Blanche)

Article 2 : Le Directeur médical médicaments 2 est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 21 février 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale

- En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 21/03/2023

Création d'un CST Virologie et virus émergents : renforcer l'expertise de l'ANSM et accélérer la prise de décisions face aux virus

VIE DE L'AGENCE
INSTANCES

PUBLIÉ LE 21/03/2023

**Décision DG n° 2023-40 du 21/02/2023 -
Création du Comité scientifique temporaire «
Virologie et virus émergents » à l'ANSM**

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES
INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS